POLICE NATIONALE
ALLIANCE

UNE NOUVELLE LOI ANTI-CASSEURS S'IMPOSE !

La loi de 2019 dont l'article 3 avait été ***censuré*** ne ***permet pas*** au préfet d'interdire la participation à toute personne représentant ***une menace avérée et grave pour l'ordre public***

POUR ALLIANCE, IL EST URGENT DE LÉGIFÉRER SUR LE SUJET AUTOUR DES THÈMES SUIVANTS :

- Création d'un fichier national recensant les auteurs de violences pendant les manifestations
- Peine complémentaire d'interdiction de manifester lors d'une condamnation judiciaire pour des violences commises lors de manifestations
- Interdiction administrative pour toute personne constituant une menace à l'ordre public à l'occasion des manifestations (motifs de l'interdiction à préciser et application contrôlée par le juge)

LE COROLLAIRE DU DROIT FONDAMENTAL DE MANIFESTER EST DE POUVOIR LE FAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ POUR TOUS

Le bureau national le 01-05-2023